



Notre fille, **Adriana**, est décédée
alors qu'elle n'avait que 17 ans et 5 mois.

Voici son histoire et notre combat :

Nous commencerons par la fin, *c'est-à-dire après son décès, le 20 octobre 2010*, car jusqu'alors nous ignorions quel mal l'avait frappé. La multitude d'examen, de recherches en tous genres, qui avaient été effectués dans les différents hôpitaux où elle avait été admise, dès le 8 août 2010, n'avaient rien décelé et les nombreux diagnostics, qui avaient été avancés au fil des jours tels que : décompensation psychotique, catatonie, syndrome malin des neuroleptiques, maladie auto-immune, épilepsie..., nous avaient laissés dans l'inquiétude et la détresse la plus complète.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que l'hôpital avait demandé notre autorisation pour qu'un **prélèvement cervical post-mortem** soit effectué afin de connaître les causes de ce décès inexplicable. Seul un neurologue du CHU de Toulouse qui avait suivi Adriana jusqu'à sa fin, avait diagnostiqué **sans certitude absolue une encéphalite auto-immune**. C'est seulement un an plus tard, en septembre 2011, que nous avons été informés des résultats du prélèvement qui confirmaient, en partie, le diagnostic du neurologue à savoir une méningo-encéphalite auto-immune.

Anéantis par la douleur et l'incompréhension, nous avons dû accepter ce verdict sans pouvoir obtenir plus d'explications. Ce n'est qu'en octobre 2011 que nous avons découvert par hasard dans une revue de presse, un article sur les **effets indésirables du vaccin GARDASIL**. Ce fut un choc pour nous car certains **effets décrits étaient similaires** à ceux qu'avait ressentis Adriana. En consultant internet nous avons été surpris du **nombre important de témoignages de victimes** qui accablaient ce vaccin.

Comme beaucoup de parents, nous avons subi **en 2008 ce matraquage publicitaire en faveur du GARDASIL**, (médias, affiches dans les cabinets médicaux, les cliniques, hôpitaux...) et l'installation d'un climat de peur qui mettait en avant la responsabilité des parents qui n'accepteraient pas de faire vacciner leur enfant. Pour protéger notre fille et sous l'influence de cette publicité relayée par le médecin traitant, nous avons accepté ce vaccin. Malheureusement à cette époque nous ignorions que cette vaccination faisait déjà polémique.

Réseau des Victimes d'Accidents Vaccinaux

Association Loi 1901

N° SIREN : 41477382000033

REVAV - 6 rue du Général de Gaulle 93360 NEUILLY PLAISANCE

Tél : 06 45 45 63 26

asso.revav@orange.fr

Site internet : revahb.fr

Après la **1ère injection en octobre 2008**, Adriana a ressenti les premiers effets indésirables : maux de tête, de ventre... rien de vraiment alarmant pour une adolescente, mais ceux-ci sont devenus progressivement beaucoup plus marquants après la **2ème injection le 19 décembre 2008** : anxiété, bouffées de chaleur, fourmillements dans les jambes, douleurs musculaires, difficulté à marcher, chute de cheveux..., jusqu'à une importante **syncope le 18 avril 2009**.

Après la **3ème injection le 24 avril 2009** les effets indésirables se sont poursuivis par intermittence et d'autres sont apparus : grande fatigue, évanouissements, sauts d'humeur, perte d'appétit... **Tous ces évènements n'avaient pas inquiété son médecin traitant** qui lui avait conseillé néanmoins de consulter un psychiatre pensant que ses problèmes étaient plutôt d'ordre psychologique et ses évanouissements des petits malaises vagues. Il avait néanmoins demandé un électro-encéphalogramme lequel n'avait rien décelé de particulier, nous avons donc continué à faire confiance à ce généraliste. Adriana a accepté de consulter un psychiatre et malheureusement cette démarche n'a fait que lui porter préjudice par la suite.

Le 16 juin 2010 **Adriana** subit une amygdalectomie et adénoïdectomie, cette opération bénigne se passe sans problème. En prévision de sa rentrée au lycée en septembre, **Adriana** recevait le 16 juillet 2010 le rappel DTP REPEVAX. Nous pensons aujourd'hui avec le recul que ce dernier vaccin n'a fait qu'aggraver les effets du GARDASIL. Le 23 juillet 2010, soit une semaine après le rappel DTP, nous sommes partis pour deux semaines en vacances avec notre fille aînée et Adriana. Pourtant très enjouée au début, Adriana avait changé peu à peu de comportement, elle était devenue réservée, absente, elle parlait même de retour, nous avons mis cela sur le compte d'un « petit coup de blues » du fait qu'elle était loin de son petit copain.

La première semaine tout s'était à peu près bien passé hormis qu'elle paraissait toujours fatiguée, en manque d'appétit et d'entrain. Elle participait néanmoins aux activités, marches, visites, jeux... C'est au cours de la deuxième semaine que d'autres troubles sont survenus : trous de mémoire, anxiété, peurs, moments d'agressivité vite regrettés, perte de repères. Nous avons consulté un médecin généraliste de la localité qui pensait à une petite dépression et qui lui avait prescrit un **anxiolytique pour la détendre**. La veille du départ, comme l'état de notre fille ne s'améliorait pas, nous sommes retournés chez ce généraliste qui nous avait demandé de poursuivre son traitement et de consulter un médecin en rentrant.

Le **7 août 2010** nous avons repris la route pour rejoindre notre domicile. Le lendemain à son réveil, Adriana présentait de fortes agitations en alternance avec des moments de calme et avait du mal à marcher. Nous l'avons emmenée aussitôt **aux urgences de l'hôpital** le plus proche. A son arrivée, elle ne tenait plus sur ses jambes et avait l'air complètement perdue.

Réseau des Victimes d'Accidents Vaccinaux

Association Loi 1901

N° SIREN : 41477382000033

REVAV - 6 rue du Général de Gaulle 93360 NEUILLY PLAISANCE

Tél : 06 45 45 63 26

asso.revav@orange.fr

Site internet : revahb.fr

C'est là que le cauchemar a commencé, **Adriana** a été **pressée de questions** par le médecin urgentiste alors qu'elle se trouvait dans un état qui ne lui permettait pas de répondre (genre si elle n'avait pas pris de stupéfiants...) le tout sur un ton assez vif qui avait eu pour effet de la prosterner, elle ne parlait plus. D'ailleurs ce médecin ne voulait rien entendre lorsque mon épouse tentait de lui expliquer la situation ou essayait de répondre à ses questions.

Nous avons été choqués par la suite que l'on nous demande de conduire **Adriana** par nos propres moyens dans un **hôpital psychiatrique** de la région alors qu'elle se trouvait dans un état de souffrance absolue.

A partir de là, nous n'avons jamais revu **Adriana** « en vie », les visites nous ayant été interdites jusqu'à nouvel ordre. Nous n'avons pu revoir notre fille qu'une semaine plus tard dans un hôpital de Toulouse où elle avait été admise en urgence. Elle était plongée dans un coma artificiel et n'en est jamais sortie en proie à des convulsions irréversibles.

Nous avons toujours pensé qu'**Adriana** souffrait d'un mal beaucoup plus grave qu'un soi-disant état dépressif. Les médecins des urgences ne nous ont jamais écoutés et le fait qu'elle consultait un psychiatre a suffi pour qu'ils ne poussent pas plus loin leurs recherches. Ils se sont contentés de l'orienter directement vers un hôpital psychiatrique, ce qui pour nous l'a condamnée définitivement (milieu et soins inadaptés, examen et exploitation tardive, administration de neuroleptiques..., une perte de temps qui a été fatale).

Au mois de **novembre 2011**, nous avons adressé un **courrier au neurologue** qui avait suivi notre fille pour lui faire part de nos soupçons sur le GARDASIL et à un médecin député de la région. Une réponse de cet homme politique nous est parvenue fin janvier 2012 avec un rapport de l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) qui réfutait l'implication du GARDASIL dans le décès d'**Adriana** invoquant un délai trop long entre la vaccination et le décès. Une mention « **syndrome malin des neuroleptiques** » avait été inscrite.

Fin février 2012 nous avons obtenu un **rendez-vous avec le neurologue de Toulouse** et l'avons informé du rapport de l'AFSSAPS qui ne nous satisfaisait aucunement. Nous lui avons fait part à nouveau de nos soupçons sur le GARDASIL et sur notre insistance il s'était engagé **de faire réétudier le dossier** auprès de l'AFSSAPS.

En juin 2012, ce spécialiste nous donnait un **nouveau rapport de l'AFSSAPS** : l'inscription « syndrome malin des neuroleptiques » n'y figurait plus. Le collègue des médecins s'orientait vers **une encéphalite auto-immune** et précisait « **qu'il n'était pas possible dans ces conditions d'exclure l'imputabilité du vaccin GARDASIL** dans la survenue de cet effet indésirable ». ».

[Réseau des Victimes d'Accidents Vaccinaux](#)

Association Loi 1901

N° SIREN : 41477382000033

REVAV - 6 rue du Général de Gaulle 93360 NEUILLY PLAISANCE

Tél : 06 45 45 63 26

asso.revav@orange.fr

Site internet : revahb.fr

Début 2014 sur les conseils de J.J. BOURGUIGNON, nous avons pris contact avec Me COUBRIS Avocat à BORDEAUX qui avait en charge le dossier GARDASIL et **nous avons déposé plainte contre le laboratoire Sanofi et l'AFSSAPS.**

Nous avons été convoqués **en septembre 2014 et décembre 2015 devant la CCI** (Commission de Conciliation et d'Indemnisation) à PARIS. Ce sont des épreuves particulièrement difficiles que nous avons dû subir face à des personnes ayant peu de considération envers les victimes.

Dans le volumineux dossier médical d'hospitalisation, les experts se sont bornés à ne faire ressortir que des éléments tendant à démontrer qu'**Adriana** avait des antécédents psychologiques (sa consultation chez un psychiatre a vraiment été exploitée depuis le début par tous les intervenants). Ils ont même fait état de détails insignifiants contenus dans son dossier scolaire tels que des observations des professeurs de l'école primaire.

Ils en ont conclu finalement **que outre des problèmes psychologiques Adriana** aurait aussi par malchance contracté une **méningite**. Etonnant, ils ne nous ont pas précisé bien sûr à quel moment elle serait survenue, ce qui est pour le moins étrange connaissant les dispositions sanitaires qui sont prises lorsqu'apparaît ce genre de maladie. Nous soulignons que, suite aux multiples examens et recherches qui ont été pratiqués durant son hospitalisation, les médecins ont complètement écarté cette hypothèse.

Ces experts ont même **mis en doute la compétence des médecins du CHU de Toulouse et de l'AFSSAPS**, qui avaient reconnu une imputabilité possible du GARDASIL, en disant que ces spécialistes de province n'auraient **pas complètement pris connaissance du rapport postmortem** pour donner leur avis. Ce qui paraît totalement impensable compte-tenu du fait que le prélèvement a été pratiqué dans le même hôpital, en l'occurrence au CHU de Toulouse qui était destinataire de tous les résultats des expertises ainsi que les médecins qui les avaient demandés. Malheureusement aucun représentant de cet hôpital n'est intervenu pour démentir ou demander que des vérifications soient faites sur cette mise en cause.

Nous contestons totalement la conclusion des experts et l'image qu'ils ont voulu donner de notre fille qui était rappelons-le en bonne santé avant cette vaccination. Le but de la Commission était surtout de mettre hors de cause le GARDASIL. Ils ont d'ailleurs passé sous silence notre importante question concernant la possibilité de rechercher **la présence d'aluminium sur les prélèvements post-mortem.**

Ils n'ont pas abordé non plus les carences médicales survenues lors de son admission aux urgences et pendant son hospitalisation catastrophique à l'hôpital psychiatrique, notamment

[Réseau des Victimes d'Accidents Vaccinaux](#)

Association Loi 1901

N° SIREN : 41477382000033

REVAV - 6 rue du Général de Gaulle 93360 NEUILLY PLAISANCE

Tél : 06 45 45 63 26

asso.revav@orange.fr

Site internet : revahb.fr

un **électroencéphalogramme** pratiqué tardivement et sur notre insistance. L'organisation de cet établissement ne prévoyant pas une lecture quotidienne des EEG, celui-ci n'avait été **interprété que quatre jours plus tard** par le neurologue qui n'était pas sur place. Il révélait un **dysfonctionnement cérébral sévère avec suspicion d'une encéphalite**. Malheureusement la santé de notre fille n'avait fait que s'aggraver entre temps et c'est dans un état critique qu'elle avait été transférée trois jours plus tôt sur Toulouse.

Ce qui confirme bien qu'il ne s'agissait **pas d'un problème psychologique** comme on nous l'a affirmé.

En novembre 2015 nous avons été informés du **classement sans suite** par le Parquet de PARIS des **plaintes pénales concernant le GARDASIL**. Il faut d'ailleurs souligner à ce sujet qu'aucune véritable enquête n'a été diligentée. La situation est depuis au point mort, en revanche la **publicité pour le nouveau GARDASIL** fait à nouveau la une des médias ! Nous avons toujours fait confiance à la médecine et aux vaccins, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Entre colère et immense tristesse, nous continuerons à nous battre pour notre fille et pour toutes les victimes que les autorités refusent de reconnaître, avec l'espoir qu'un jour le scandale de ce « poison » éclate enfin. Nous sommes certains que l'aluminium contenu dans les vaccins (GARDASIL et DTP) est responsable de son décès.

Adriana était une jeune fille dynamique et sportive, coquette, souriante et à l'esprit vif, qui s'attirait la sympathie de tous. Elle avait beaucoup de projets, malheureusement ce maudit vaccin a sournoisement tout réduit à néant.

[Réseau des Victimes d'Accidents Vaccinaux](#)

Association Loi 1901

N° SIREN : 41477382000033

REVAV - 6 rue du Général de Gaulle 93360 NEUILLY PLAISANCE

Tél : 06 45 45 63 26

asso.revav@orange.fr

Site internet : revahb.fr